



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

5 cour de la Ferme-Saint-Lazare - 75010 Paris • tel : 01 42 47 81 54 • fax : 01 42 47 01 65
contact@priartem.com

Paris le 2 juin 2008

Monsieur Hervé GAYMARD
Président du Conseil général de Savoie
Hôtel du département
Boite Postale 1802
73018 CHAMBERY CEDEX

Monsieur ,

Dans le cadre de la convention sur les « zones blanches » vous avez décidé de contribuer au financement d'un pylône de téléphonie mobile qui a été élevé sur le territoire de la commune de Saint-Christophe de Guiers, dans le hameau de la Ruchère.

Ce pylône occupé aujourd'hui par les trois opérateurs – ce qui ne correspond pas au texte de la convention sus-citée – est situé à quelques mètres des habitations les plus proches ce qui signifie que de l'argent public a été engagé sans que des exigences environnementales et sanitaires n'aient été respectées.

Depuis plusieurs mois, les riverains font savoir leur opposition à cette implantation et leur exigence de site alternatif. Ils mettent en avant des considérations paysagères mais également des considérations sanitaires d'autant que l'un des couples a un bébé de un an qu'il ne souhaite pas voir exposé aux rayonnements des antennes installées sur ce pylône.

Ils ont le sentiment que leurs arguments n'ont pas été entendus, et, ce jeune couple vient de se lancer dans une action individuelle désespérée : une grève de la faim.

Nous savons tous que les dommages liés à ce type d'action peuvent vite être irréparables. Ils en sont aujourd'hui au dixième jour. Toute durée supplémentaire peut maintenant avoir des répercussions irréversibles. Nous vous demandons donc d'intervenir au plus vite auprès de l'opérateur Bouygues pour que, dans un esprit d'apaisement les antennes (les seules qui soient aujourd'hui en exploitation) soient immédiatement désactivées. Nous vous demandons également de vous engager à rechercher avec les riverains un site alternatif qui convienne à tous. Ceci ne devrait poser trop de problèmes puisque, lors de la réunion publique d'avril 2007, le représentant de l'opérateur avait déclaré que c'était techniquement possible mais que cela serait plus coûteux. Vous conviendrez certainement avec nous que la santé et la vie d'un jeune couple, parents d'un bébé de un an, nécessitent une nouvelle évaluation du rapport coût/risque.

Vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous accorderez à nos demandes et des solutions que vous saurez trouver pour résoudre cette affaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre parfaite considération.

Janine Le Calvez
Présidente de PRIARTEM

Stephen Kerckhove
Représentant de « Agir pour l'environnement »